

Garantie limitée : luminaires intérieurs professionnels

Signify North America Corporation (« Signify ») garantit à l'acheteur initial (l'« acheteur ») que les luminaires intérieurs professionnels de marque Signify énumérés dans l'annexe 1 (le « produit » ou les « produits ») seront exempts de défauts de fabrication et de main-d'œuvre qui feraient en sorte que les produits ne fonctionnent pas conformément aux spécifications fonctionnelles décrites dans la documentation publiée ou fournie avec le produit (les « spécifications ») pour la période d'application, sous réserve des modalités additionnelles décrites dans l'annexe 1, à partir (sauf indications contraires dans l'annexe 1) de la date d'installation ou de six (6) mois après la date de fabrication, selon le premier des deux cas (la « période de garantie »).

Signify garantit que tout fini standard sur un produit sera exempt de craquelage, pelage, altération excessive de la teinte et défauts de corrosion pendant la période de garantie applicable. Dans la mesure où un distributeur autorisé Signify est l'acheteur des produits, un tel distributeur peut transférer cette garantie limitée aux acheteurs ultérieurs des produits, sous réserve que ces produits sont revendus comme neufs dans leur emballage d'origine. Les composantes des tiers incorporées dans le produit et qui ne sont pas fabriquées par Signify sont exclues de cette garantie mais peuvent être couvertes par la garantie d'un fabricant tiers. Ce fabricant tiers devient le seul responsable des coûts résultant des réclamations associées à cette composante. Pour les Produits qui ne sont pas à DEL, les ballasts et lampes fabriqués par Signify sont couverts par une garantie séparée et les conditions de ces garanties peuvent être consultées à www.Signify.com/warranties. Dans le cas des produits de type DEL, le produit est considéré comme défectueux seulement si au moins 15% de ses composantes à DEL sont défectueuses. Certaines composantes du luminaire peuvent être défavorablement affectées par des contaminants. Si des produits chimiques à base de sulfure, de chlore ou de pétrole, ou autres contaminants risquent de se retrouver dans l'espace choisi d'utilisation, veuillez contacter l'usine puisque les dommages causés par ces contaminants ne sont pas couverts par notre garantie.

Si un des produits couverts par la présente garantie limitée est retourné par l'acheteur conformément aux conditions générales de vente de Signify (consultables à l'adresse www.Signify.com/warranties) au cours de la période de garantie, et qu'elle estime que le produit n'a pas respecté la présente garantie, Signify peut, à son gré, réparer ou remplacer la pièce ou le produit défectueux, ou rembourser l'acheteur au montant

du prix d'achat, sous réserve des conditions générales énoncées aux présentes. Par souci de clarté, « réparer ou remplacer la pièce ou le produit défectueux » ne comprend pas les coûts ou les dépenses liés à la désinstallation ou à la réinstallation, qui comprennent, sans s'y limiter, les coûts ou les dépenses liés à la main-d'œuvre, les frais d'expédition pour le retour de produits non conformes ou les dommages qui pourraient survenir pendant le retour d'un produit à Signify. Si Signify décide de remplacer un produit qui n'est plus en production ou qui n'est pas en stock, elle peut le remplacer par un produit équivalent. Signify se réserve le droit d'utiliser des composantes et des produits neufs, remis en état, remis à neuf, réparés ou réusinés pour la réparation ou le remplacement d'un produit couvert par la présente garantie limitée.

La présente garantie limitée est sujette aux conditions supplémentaires suivantes :

- Les produits ont été adéquatement manipulés, entreposés, câblés, transportés, installés, utilisés et entretenus, conformément aux spécifications applicables
- Un représentant Signify aura accès aux produits défectueux et aux dispositifs utilisés pour les faire fonctionner. Si le dispositif ou tout autre composante s'avérait suspect, le représentant aurait le droit d'inviter les représentants d'autres fabricants à évaluer les composantes du système d'éclairage
- Le produit a été acheté directement auprès d'un distributeur ou d'un revendeur autorisé par Signify à des fins d'utilisation dans des régions qui se trouvent sur le territoire des États-Unis
- S'il y a lieu, le reçu d'achat du produit pourra être vérifié par Signify.

Garantie Luminaires intérieurs professionnels

La présente garantie limitée ne s'applique pas aux dommages ou aux défaillances dans le fonctionnement qui découlent de forces majeures ou d'une utilisation abusive, inadéquate ou anormale, d'un bloc d'alimentation inadéquat, de fluctuations ou de sautes de puissance, d'un milieu corrosif, de négligence, d'une exposition, d'une utilisation ou d'une installation qui contrevient aux instructions ou aux restrictions prescrites par Signify ou par une norme ou un code applicable, y compris celles énoncées dans la version la plus récente du National Electrical Code, des normes de sécurité d'Underwriters Laboratory Inc. (UL), des normes de l'American National Standard Institute (ANSI) ou, au Canada, des normes de l'Association canadienne de normalisation (CSA). Aucun agent, distributeur ou revendeur n'est autorisé à changer, à modifier ou à prolonger les conditions de la présente garantie limitée au nom de Signify. LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE EST NULLE SI LE PRODUIT N'EST PAS UTILISÉ AUX FINS POUR LESQUELLES IL A ÉTÉ CONÇU OU SI DES RÉPARATIONS OU DES MODIFICATIONS SONT APPORTÉES PAR UNE PERSONNE NON AUTORISÉE PAR ÉCRIT PAR SIGNIFY.

LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE EST LA SEULE GARANTIE DONNÉE PAR SIGNIFY À L'ÉGARD DES PRODUITS ET LA SEULE VOIE DE DROIT EN CAS DE RÉCLAMATION, FONDÉE SUR LA RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE, DÉLICTEUELLE OU AUTREMENT, DÉCOULANT DE LA DÉFAILLANCE DU PRODUIT, ET ELLE REMPLACE TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPRESSES OU IMPLICITES, Y COMPRIS, SANS

S'Y LIMITER, LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU DE BON FONCTIONNEMENT POUR UN USAGE PARTICULIER, LESQUELLES SONT, PAR LA PRÉSENTE, EXPRESSÉMENT REJETÉES. LES GARANTIES EXPLICITEMENT ÉNONCÉES DANS LA PRÉSENTE CONSTITUENT LA SEULE VOIE DE DROIT DE L'ACHETEUR EN CAS DE NON-CONFORMITÉ OU DE DÉFAUT D'UN PRODUIT. EN AUCUNE CIRCONSTANCE LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DE SIGNIFY DÉCOULANT D'UN PRODUIT DÉFECTUEUX, FONDÉE SUR LA RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE, DÉLICTEUELLE OU AUTREMENT, NE POURRA EXCÉDER LE PRIX D'ACHAT DU PRODUIT TOUCHÉ PAR UNE TELLE RESPONSABILITÉ. SIGNIFY NE PEUT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUE DE VERSER DES DOMMAGES-INTÉRÊTS PARTICULIERS, ACCESSOIRES OU COMPENSATOIRES, OU ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE DOMMAGES IMMATÉRIELS OU INDIRECTS, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, DES DOMMAGES CAUSÉS PAR LA PERTE DE JOUISSANCE, DE PROFITS, D'ACTIVITÉS OU D'ACHALANDAGE, MÊME SI SIGNIFY A ÉTÉ INFORMÉE OU AUTREMENT MISE AU COURANT DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES.

La présente garantie limitée est applicable aux produits achetés à partir de la date d'effet énoncée aux présentes, et elle est expressément offerte sous réserve des conditions aux présentes. Signify se réserve le droit de modifier la présente garantie à tout moment; le cas échéant, la garantie modifiée s'appliquera à toutes les commandes effectuées à partir de la date d'effet de la modification.

Garantie Luminaire intérieurs professionnels

Annexe 1: tous les luminaires intérieurs professionnels de Signify ne faisant pas partie de la liste ci-dessous sont couverts par une garantie d'un (1) an.

Gammes de produits de luminaires intérieurs professionnels de Signify	Produits inclus	DEL	HID/CFL & others	Conditions spéciales
Chloride	Tous les produits	—	—	Vous reportez aux spécifications pour la période de garantie
Color Kinetics	Tous les produits	5 ans	5 ans	La période de la garantie pour les produits achetés ou utilisés pour les visites et / ou pour la location est de trois (3) ans.
	Vaya blanc UL	5 ans	5 ans	La période de la garantie pour les produits achetés ou utilisés pour les visites et / ou pour la location est d'un (1) an.
	Vaya tous les autres	3 ans	3 ans	La période de la garantie pour les produits achetés ou utilisés pour les visites et / ou pour la location est d'un (1) an.
Day-Brite / CFI	Produits non à DHI	5 ans	1 an	
Day-Brite / CFI	Produits à DHI	S/O	5 year	La période de la garantie pour les composantes électriques est de 5 ans et garantie d'un an sur le reste du luminaire.
Ledalite	Tous les produits	5 ans	1 an	
Lightolier	Tous les produits	5 ans	3 ans	
Sécurité (sortie et urgence)	Tous les produits	3 ans	3 ans	S/O
Philips	Durée de vie calculée entre 40 000 et 50 000 heures	5 ans*	—	S/O
	Durée de vie calculée entre 25 000 et 39 999 heures	3 ans*	—	S/O
	Durée de vie calculée moins de 24 999 heures	1 an*	—	S/O
	Produits autres que DEL	—	1 an	S/O
Tous les autres (à l'exception de sortie et urgence)	Tous les produits	5 ans	5 ans	S/O

* La période de garantie suppose que les produits sont utilisés pendant moins de 12 heures par jour.



© 2022 Signify Holding. Tous droits réservés. L'information retrouvée dans la présente est sujette à changement sans préavis. Signify ne fait aucune déclaration ni ne donne aucune garantie quant à l'exactitude et à l'exhaustivité des informations fournies dans les présentes et ne serait être tenu responsable de toute mesure prise sur leur fondement. Les informations présentées dans ce document ne constituent pas une offre commerciale et ne font partie d'aucun devis ni contrat, à moins qu'il n'en soit convenu autrement avec Signify.

Signify North America Corporation
400 Crossing Blvd, Suite 600
Bridgewater, NJ 08807
Téléphone: 855-486-2216

Signify Canada Ltd.
281 Hillmount Road,
Markham, ON, Canada L6C 2S3
Téléphone: 800-668-9008

Toutes les marques déposées appartiennent à Signify Holding et à leurs propriétaires respectifs.